

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XII.

No. 21.

Prix du numéro, 7 centimes.—Annonces, la ligne, 10 centimes.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 26 MAI 1881

AVIS IMPORTANT

L'Opinion Publique est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée), à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

NOTRE PRIME

Notre nouvelle prime est maintenant prête. Tous ceux qui paieront leurs arrérages et leur abonnement jusqu'au premier janvier prochain auront le droit de l'avoir. Il faut que tout nouveaux abonnés paient un an pour avoir la prime.

CHRONIQUE AMÉRICAINE

NEW-YORK, 21 mai 1881.

Il n'y a pas que les pauvres gens, habitant les *tenement houses* de New-York qui souffrent de l'insalubrité de l'air, à Washington même, à l'ombre du Capitole, dans cette Maison Blanche, objet de tant d'ambitions, madame Garfield est en ce moment gravement atteinte d'une forte fièvre que les marais des environs lui ont apportée.

Cette maladie occupe chaque jour le monde politique, peut être plus la grande querelle du sénateur Conkling avec son ennemi Robertson, lequel a été nommé collecteur des douanes à New-York.

Cette dispute allait être étouffée par l'indifférence publique, lorsque Conkling l'a réveillée par un coup de foudre, en donnant sa démission conjointement avec son ami Platt, également sénateur de New-York. Ces deux politiques comptent être réélus à une grande majorité, et espèrent par là forcer la main du Président des États-Unis, lequel maintiendra quand même la nomination de Robertson, en dépit de la mauvaise humeur de ses amis.

Réellement, le pays avait besoin de cette émotion; les journaux ne savaient plus que dire, et leur tirage diminuait tous les jours. Un deuxième événement est venu aussi ces jours derniers servir de topique à l'imagination fiévreuse des New-Yorkais. Je veux parler d'un crime affreux dont le bois d'Hoboken vient d'être le théâtre.

Une jeune fille, d'une grande beauté, vient d'y être assassinée et horriblement mutilée. On pense que c'est son beau qui est le coupable.

Pourquoi a-t-il commis ce meurtre? probablement pour ne pas être obligé d'épouser l'infortunée jeune fille.

Jusqu'à présent, on ne sait rien de positif à ce sujet, le champ est ouvert à toutes les conjectures.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que, il y a trente ans, à cette même place, on a assassiné une autre jeune fille—Marie Rodgers—également belle et dans les mêmes circonstances.

Il paraît que c'est un endroit prédestiné!

Je me souviens d'y avoir respiré le frais été dernier. C'est un site charmant, rempli d'oiseaux et de murmures; le vent y est plus doux et les violettes répandent en silence leurs cassolettes de parfums..... et tout cela, pour qu'un misérable!!

Ah! chères lectrices, n'allez jamais dans le bois d'Hoboken!!!

* * *

Le mois de mai qui fait fleurir les roses, fait aussi reverdir les lauriers de la France. La victoire, qui avait désappris le chemin de la vieille Gaule, conduit maintenant nos jeunes bataillons. Elle porte aujourd'hui la cocarde tricolore.

Le véritable Canadien-français, celui qui se souvient des grands jours de son histoire, celui qui tressaille aux noms de Montcalm et de Napoléon, je suis sûr que celui-là doit ressentir une douce émotion en lisant les succès récents de notre jeune armée. Il se sentira grandi et pourra regarder en face l'Englishman le plus fier de sa race et lui dire :

—Eh! mon cher, si vous appartenez à une grande nation, je suis moi-même de la même pâte que ces braves soldats qui combattent en Tunisie. Regardez les si ça vous fait plaisir, mais n'y touchez pas, ça mord!...

Je sais qu'il y a un grand nombre de Canadiens qui se réjouirait davantage, si des questions politico-religieuses ne venaient refroidir leur enthousiasme.

Ces raisons bonnes ou mauvaises, ne doivent pas les empêcher d'être fiers de la nouvelle situation de la France en Europe et en Orient.

Bismarck son ennemi mortel lui tenant la main pour s'établir en Tunisie, voilà qui paraît très fort; mais après réflexion, on juge cet acte parfaitement logique.

Ce grand homme d'Etat veut se faire pardonner l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine; et pour cela il encourage la France à chercher une compensation en Orient.

C'est de la bonne diplomatie.

Je sais de source certaine que les Chambres françaises vont voter une somme de dix millions de piastres pour l'établissement de 300 villages soit en Algérie soit en Tunisie. Le gouvernement, d'ici deux ou trois ans, va donc faire construire trois cents églises nouvelles; où l'on ne voyait que le croissant, la croix, symbole de la civilisation, s'élèvera dans les airs. Vous le voyez, les catholiques peuvent aussi se réjouir des victoires de la France!

J'ai fait une fable à propos de la guerre de Tunis; le lecteur devra chercher la personnification de la France, de l'Italie et du Bey de Tunis.

La pie, le dindon et le coq

Certaine pie atrabilaire
Avait pris fan'aisie, un jour,
De gouverner la basse-cour
D'un vieux coq débonnaire.
Notre oiseau, donc,
S'en alla trouver le dindon,
Et lui tint ce langage :
—Notre voisin Coquerico
Est d'un dangereux voisinage,
Lui dit-il. Per Bacco!
Son chant matinal est incendiaire
Sa crête une rouge bannière,
Ses poules sont des viragos :
Seigneur dindon, coupons-lui les ergots!
Commencez sans moi la bataille,
Frappez d'estoc et de taille ;
Je cours chercher du renfort—
Qui fut dit fut fait, le dindon s'élança
Sur le coq sans défense,
Et, par un suprême effort,
Un instant il est le plus fort.
Mais le coq rouge de colère
A poussé son cri de guerre!
—A moi, dit-il, mes fantassins,
Et mes poussins!
Et, bondissant sur son noir adversaire,
Il lui plonge sa serre
Jusqu'au cœur.
C'en est fait, il est vainqueur.
Pendant ce temps que fait la pie?
Elle épie.

MORALE

Pauvre dindon, il était né
Pour toujours être dindonné.

ANTHONY RALPH.

LA COMPAGNIE FRANÇAISE

Montréal a eu l'avantage, la semaine dernière, d'applaudir au Théâtre Royal, la plus belle compagnie dramatique française qui soit encore venue dans le pays, à part la troupe Sarah Bernhardt. C'est avec les débris de la compagnie Ambre, si tragiquement échouée à New-York, que M. Bigeard, l'entrepreneur administrateur que nous connaissons depuis longtemps, a su remonter son personnel d'une façon si complète. Grâce aux nouveaux arrangements, nous avons maintenant l'avantage de voir représenter des pièces célèbres comme *l'Etrangère*, *la Fiumina*, *le Sphinx*, etc., qui ont fait les délices des habitués de la Comédie française. Et bien jouées surtout.

Mme Juliette Clarence est une artiste de premier ordre qui nous rappelle beaucoup Sarah Bernhardt, et qui produit un effet presque aussi considérable.

Mme Pillard est une prima donna magnifique.

M. Molina, dans les premiers grands rôles, a des succès qu'aucun acteur français n'a encore eus à Montréal.

M. Fleury, premier comique, joue avec une perfection et une verve bien rare.

M. Bourgeois est un jeune premier d'un talent très considérable et très vrai.

M. Herz est un amoureux très sympathique et qui dit très bien.

Une autre artiste qui a bien son mérite, c'est Mme de Lestrac qui joue les grandes coquettes.

Ajoutez à ce personnel déjà si complet, M. Dudley, M. Vadant, tous trois si populaires à Montréal, Mme Dudley comme ingénuité, M. Vernet comme père noble, Mme Gatineau comme première soubrette, avec cinq ou six utilités très convenables, et vous aurez une idée du personnel de la nouvelle compagnie, qui doit nous amuser dans le cours de l'été, sinon s'établir définitivement parmi nous.

LA QUESTION UNIVERSITAIRE

La lutte relative à l'Université Laval prend des proportions inquiétantes. Les journaux sont remplis de lettres dans lesquelles les évêques sont malmenés. Le *Monde* qui vient de réclamer la liberté d'opinion dans les matières qui ne tiennent ni au domaine ni à la morale, combat avec passion l'Université.

Le *Courrier de Montréal* n'a pas moins de vigueur.

Ces deux journaux ont publié une lettre du sénateur Bellerose, peu respectueuse envers l'archevêque. Personne n'a jamais traité un évêque avec si peu de courtoisie.

Les pétitions contre le bill proposé par l'Université et recommandé par tous les évêques de la province moins un, pleuvent. Il s'agit de l'existence même de la constitution que l'agitation ne serait pas plus grande. C'est étonnant tout ce qu'on dépense ici d'énergie dans des querelles de clochers.

Oh! si on déployait autant d'énergie quand il s'agit de l'honneur ou de l'avenir du pays, de réformes nationales nécessaires à notre existence nationale, nous serions un grand peuple.

Après l'affaire de Berthier, l'affaire de l'Université. Et on croit que tout cela ne prépare pas de mauvais jours à la religion dans ce pays!

Nous ne voulons pas prendre fait et cause pour l'un ou l'autre des deux partis en cette cause, mais on nous permettra de dire qu'il est étonnant que ceux qui ont tant prêché le respect de l'autorité dans ce pays en soient aujourd'hui les plus terribles adversaires.

On dirait que les questions religieuses ont seules le pouvoir de nous émouvoir. Nous étions faits pour vivre dans le Moyen-Age.

LETTRE DE MGR TASCHEREAU A MGR BOURGET

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
12 mai 1881.

MGR, I. BOURGET,
Archevêque de Martianopolis.

MONSIEUR,

C'est avec chagrin et étonnement que j'ai lu la lettre que Votre Grandeur a adressée le 6 courant à M. le docteur Trudel, et qui a été publiée avec votre permission dans le *Monde* du 9 courant [Edition de 4 h.]

Je dis avec chagrin, parce que je ne puis voir dans cette lettre, destinée à la publicité, qu'une déclaration de guerre à l'Université Laval, à la presque unanimité de l'épiscopat de la province, en particulier à celui qui aujourd'hui gouverne le diocèse de Montréal, et au Saint-Siège lui-même. A plusieurs reprises on m'avait dit que Votre Grandeur était au fond de cette opposition faite à une institution catholique et à l'évêque de Montréal; je ne voulais pas y croire; je constate avec chagrin que j'étais dans l'erreur, puisque Votre Grandeur elle-même est venue corroborer dans un document public ce que j'étais disposé à regarder comme un jugement téméraire.

Je dis avec étonnement, parce qu'en lisant le second alinéa de cette lettre, on est en droit d'attendre que Votre Grandeur se conformera au devoir qu'Elle s'est

imposé de ne plus se mêler en aucune manière de l'administration du diocèse et au désir qu'Elle n'ait de ne pas être un obstacle à la paix. Par malheur, la suite de ce document ne s'accorde guère avec ce devoir et ce désir, qui sont de nouveau exprimés à la fin.

Votre Grandeur proteste qu'Elle va s'arrêter à certains faits sans prétendre les discuter, encore moins les juger. Nouvelle surprise ménagée aux lecteurs, car immédiatement après cette protestation viennent la discussion et le jugement d'un fait. La déclaration du Saint-Siège est discutée, puis Votre Grandeur juge qu'aujourd'hui il est prouvé que l'Université-Laval n'a pas le droit d'établir une succursale à Montréal. La preuve est encore à faire devant les tribunaux auxquels l'École s'est adressée, imitant certains hommes de France qui disent tout crument aux institutions catholiques : *Vous n'êtes pas autorisées, allez vous en.* Quand le pour et le contre auront été exposés par les habiles légistes chargés de cette cause, il est très possible que le jugement porté d'avance et *ex parte* par Votre Grandeur contre l'Université, ne soit pas confirmé.

La lettre continue : *Puisque aux yeux du Saint-Siège cette succursale n'existe pas, aucun catholique n'est obligé d'en prendre la défense.* Nouveau fait discuté et jugé par Votre Grandeur malgré sa propre protestation de ne vouloir faire ni l'un ni l'autre. Tout à l'heure, c'était un jugement civil, maintenant c'est un jugement canonique et apostolique. Voyons un peu s'il est bien fondé.

Son Eminence le Cardinal Simeoni, l'unique organe du Saint-Siège pour cette province, en sa qualité de Préfet de la S. C. de la Propagande, et de plus l'organe unique et spécial en ce qui concerne l'Université Laval, dont il est nommé le protecteur par la bulle du 15 mai 1876, n'est pas de l'opinion de Votre Grandeur, car il croit que la succursale de l'Université Laval existe bien et dûment à Montréal. Le 14 juin 1880, Son Eminence écrit au Recteur : "Cela me réjouit de pouvoir vous assurer que, de son côté, la S. C. NE CESSERA CERTAINEMENT PAS de SOUTENIR, avec toute la fermeté possible, les décisions émanées après long et mûr examen pour l'Université de Québec et POUR SA SUCCURSALE A MONTRÉAL."

Je prie Votre Grandeur de remarquer que le mémoire de l'École avait été distribué deux mois auparavant aux membres de la S. C. de la Propagande, comme Son Eminence m'en a informé par une lettre du 13 avril. On avait bien eu le temps dans ces deux mois de connaître et d'apprécier l'objection faite contre la légalité de la succursale, et cependant, loin de dire que cette succursale n'existe pas aux yeux du Saint-Siège, le cardinal déclare que la S. C. ne cessera certainement pas de la soutenir !

Le 7 janvier dernier, dix mois après la distribution du susdit mémoire de l'École, à l'occasion d'une lettre du Recteur qui informait le Saint-Siège du procès dont on menaçait l'Université-Laval, à l'occasion de la succursale, le même Cardinal Préfet écrit au Recteur : "J'ai appris avec chagrin qu'on préparait de nouvelles misères à la succursale de l'Université-Laval à Montréal." Pourquoi tant de chagrin si la succursale n'existe pas ?

Son Eminence ajoutait ces paroles qui indiquent non-seulement sa foi, mais son dévouement à l'existence de la succursale : "Pour aider, autant que je le puis, à la démarche que vous m'apprenez de l'archevêque et des évêques de la province (il s'agit de la pétition à la reine, signée par tous les évêques), je vais écrire à l'Em. cardinal Manning, archevêque de Westminster, pour le prier de recommander favorablement, si cela lui est possible, auprès du gouvernement anglais, la requête présentée à la reine par leurs Grandeurs." Le 9 février, le cardinal Préfet m'informe que S. E. le cardinal Manning offre ses services et est prêt à donner son appui à une nouvelle démarche auprès de Sa Majesté.

Comment expliquer cette sollicitude du

Cardinal Préfet, si la succursale n'existe pas ?

Personne ne songe à faire du projet de loi un article de foi dont la dérogation soit entachée de schisme et d'hérésie.

Mais il y a d'autres graves considérations dont un bon et sincère catholique peut et doit tenir compte.

Pour expliquer et prouver ma pensée, j'en appellerai aux propres sentiments et aux souvenirs de Votre Grandeur.

A l'époque où il était question de faire reconnaître par l'autorité civile l'érection des paroisses de Montréal, faite par l'ordre et suivant la forme prescrite par le Saint-Siège, qu'eût pensé et dit Votre Grandeur si son co-adjuteur avec future succession, ou quelque membre de son chapitre, ou l'archevêque de Québec, eût adressé, avec permission de la publier, une lettre au chef des opposants, contenant, avec les propres paroles dont Votre Grandeur se sert aujourd'hui, la solution d'un cas de conscience comme suit :

" Il s'agit maintenant, pour donner une existence légale à cette paroisse, de recourir à la législature provinciale. Mais on en fait dès lors une mesure civile et politique. Pour agir constitutionnellement, il devient nécessaire de la soumettre aux discussions publiques dans les Chambres et dans les journaux. Chacun est libre par là-même de l'admettre ou de la rejeter selon sa conscience, et le Saint-Siège n'interviendra certainement pas pour imposer silence à ceux qui s'opposeraient à cette mesure, ou pour obliger les députés à voter pour, contrairement à leur sentiment. Aucun décret à ma connaissance n'est émané de la S. C., approuvé par le pape, pour intimider aux catholiques l'obligation de se conformer au projet du bill soumis aux Chambres et leur défendre, par conséquent, de s'y opposer en aucune manière. Ce qui a pu se dire à ce sujet est trop vague pour imposer à la conscience catholique une si grave obligation."

Quiconque connaissant combien Votre Grandeur tenait à ce que l'autorité diocésaine fût respectée, devinera aisément ce que Votre Grandeur aurait dit en pareille circonstance à celui qui se serait interposé entre cette autorité et ceux qui auraient voulu trouver contre elle un appui à leur liberté. Il me fait grandement peine, Monseigneur, d'avoir à écrire ainsi à Votre Grandeur, mais comme archevêque de cette province je dois protéger mes suffragants quand on cherche à miner leur autorité ; comme chancelier apostolique de l'Université Laval, je dois protester contre ces influences in-ues et extérieures que l'on met en jeu contre elle ; j'ajouterai un motif que Votre Grandeur ignore probablement, mais qui me justifiera pleinement dans ma démarche.

Le 17 septembre 1878, quelques semaines après la mort de Mgr Conroy, Son Eminence le Cardinal Simeoni, après avoir rappelé les principales questions régées par le Délégué Apostolique, ajoute ces paroles qui sont pour moi un ordre manifesté sous forme d'exhortation :

" C'est pourquoi j'exhorte Votre Grandeur à vous appliquer avec un très-grand soin (sumopere studeas) à procurer l'observance stricte des résolutions de cette S. C., et des déclarations de la S. Inquisition, et de veiller à ce que personne ne s'en écarte, jusqu'à ce qu'un nouveau délégué puisse continuer l'œuvre de Mgr Conroy."

Or, Votre Grandeur sait parfaitement que la succursale a été solennellement et authentiquement établie à Montréal en présence et du consentement de tous les évêques de la province. Il est donc de mon devoir, du moins je le comprends ainsi, de la maintenir aussi longtemps que le Saint-Siège ne l'aura pas abolie.

Encore un mot et je finis. Votre Grandeur sait que le Saint-Siège a érigé en France des Universités sans attendre le consentement de l'autorité civile ; et aucun bon catholique n'aurait osé faire opposition à la reconnaissance civile de ces institutions. Qui peut plus, peut moins ;

le Saint-Siège a établi et sanctionné et maintenu une succursale à Montréal, malgré les longs mémoires présentés pour l'empêcher ou la faire détruire ; je laisse à la conscience de tout bon catholique à tirer la conclusion pratique.

Je prie Votre Grandeur d'agréer l'assurance de mon respect et de mon dévouement.

† E. A., ARCH. DE QUÉBEC.

LETTRÉ DE S. G. MGR BOURGET

SAULT AU RÉCOLLET, 16 mai 1881.

A Sa Grâce Monseigneur E. A. Taschereau, archevêque de Québec.

Monseigneur,

Une absence de plusieurs jours m'a empêché de répondre plus tôt à l'honneur de celle que Votre Grandeur daigna m'écrire le 12 courant. En arrivant ici, je m'empresse de satisfaire à ce devoir. Elle me pardonnera, je l'espère, si, après tout, je prends mon temps ; car, comme on le croit à Rome, une chose est toujours assez tôt faite. En effet, la question dont il s'agit est si grave, qu'elle mérite ma plus sérieuse attention.

Votre Grâce regarde ma lettre comme une déclaration de guerre à "l'Université-Laval, à la presque unanimité de l'épiscopat de la province et en particulier à celui qui aujourd'hui gouverne le diocèse de Montréal, et au St-Siège lui-même."

Si cette antienne est vraie, vous avez raison, Monseigneur, d'éprouver un chagrin accablant et d'être stupéfait d'un profond étonnement. Car, je comprends que je serais vraiment digne d'anathème si je marchais dans une aussi mauvaise voie. Mais, comme je n'ai pas été compris, à ce qu'il paraît, Votre Grâce me permettra, sans doute, de m'expliquer. Je vais le faire en toute sincérité et vérité. Vous savez que je ne sais pas déguiser ma pensée et que je la dis franchement sans aucune acception de personne. Or, ce que j'étais lorsque je combattais ouvertement les combats du Seigneur, sous les drapeaux de mon archevêque et en marchant dans les rangs de mes co-Provinciaux, je le suis encore au fond de ma chère solitude.

Or, voici ce que j'ai à dire pour montrer que la solitude ne m'a pas rendu farouche et sauvage au point où je serais sans doute arrivé, si j'en étais venu jusqu'à me mettre en guerre avec mes anciens compagnons d'armes, et même avec le Commandant des armées du Seigneur que j'ai tant aimé et vénéré.

En prenant la route du désert, j'étais fatigué des luttes incessantes qu'il m'avait fallu soutenir pendant mon trop long épiscopat ; et je soupirais après les charmes de la retraite et du silence. Pour en jouir plus parfaitement, je me suis caché le plus possible, mais j'ai eu beau faire, je n'ai pu me défaire de la pensée que j'étais encore dans le monde. Placé sur un roc escarpé qu'entoure la mer agitée du monde, mes oreilles n'ont pu être tout-à-fait sourdes aux mugissements des flots courroucés qui viennent jour et nuit s'y briser.

Ce que j'ai dû faire et ce que j'ai fait en me croyant à l'abri de tant d'orages, c'a été de lever des mains suppliantes vers le Divin Pilote qui semble dormir dans la barque de Pierre, et de crier aussi fort que possible pour le réveiller du sommeil mystérieux dans lequel il paraît plongé en lui disant avec larmes : "Seigneur, sauve-nous, nous périssons."

Ce que j'ai dû faire encore, et ce que j'ai fait de tout mon cœur, c'a été d'exhorter ceux qui sont venus chercher des conseils et des consolations dans ma paisible retraite, à se soumettre aux décrets du Saint-Siège, et à exécuter avec une humble soumission les directions données par les Pasteurs qui sont chargés du soin des âmes.

Ce que j'ai dû faire de plus et ce que j'ai fait réellement, c'a été de conseiller à ceux qui croyaient avoir des droits à soutenir de s'adresser humblement aux premiers Pasteurs pour qu'ils usassent, s'ils le trouvaient à propos, de leur autorité pour remédier aux maux dont ils avaient à se plaindre, et ensuite au Souverain Pasteur,

qui est juge suprême de l'Eglise, pour les juger en dernier ressort.

Ce que j'ai dû faire enfin, et ce que j'ai fait avec toute la prudence possible, c'a été d'éclairer certaines consciences, quand je me suis convaincu qu'on les égarait, en leur représentant comme obligations de conscience ce qui n'en était pas.

En procédant de la sorte, j'étais loin de croire que je me mêlais de l'administration du diocèse. J'ai cru devoir faire ce que font de simples particuliers qui se permettent de donner de bons conseils à leurs parents et amis pour les aider à bien remplir les devoirs de la soumission et de l'obéissance dont ils font profession à l'égard de leurs pasteurs. Si je ne me fais pas illusion, je crois avoir, en agissant de la sorte, prévenu de sérieux embarras et de graves difficultés pour l'administration.

Si Votre Grâce en doute, qu'elle interroge tous ceux avec qui j'ai été en rapport, et Elle se convaincra facilement que telle est la pure vérité. Si besoin est, qu'Elle me dénonce au St-Siège afin de pouvoir constater ces faits d'une manière juridique. Je suis prêts à répondre à toute sommation de la part de ce Juge Suprême.

Maintenant, Monseigneur, me serait-il permis de faire observer à Votre Grâce qu'Elle semble vouloir produire de l'effet sur l'esprit de ses lecteurs en se montrant si chagrine et si étonnée quand Elle leur signale les prétendues contradictions entre mes paroles et mes actes ; lorsqu'Elle cherche à leur faire croire que je me mêle d'administration tout en disant que je m'en abstiens ; lorsqu'Elle témoigne une nouvelle surprise en m'entendant discuter et juger le fait de l'établissement de la succursale de Laval à Montréal, etc. Mais veuillez bien remarquer, Monseigneur, que je ne fais que mentionner et rapporter ce qui est dans la bouche de tout le monde ; et cela pour que chacun sache à quoi s'en tenir. On a refusé, au Conseil Privé, de donner une nouvelle charte autorisant Laval à établir une succursale à Montréal, laissant aux tribunaux civils à décider si elle avait ce droit par la charte actuelle.

Toujours est-il admis que la législature n'a point à s'en occuper. Il devrait m'être permis d'invoquer une si grande autorité pour déclarer que le St-Siège avant statué que cette succursale ne pouvait être établie que d'accord avec la charte, elle ne pouvait pas exister, et de fait elle n'existait pas, puisque la charte ne le permet pas, du moins pour le moment.

Comme vous le voyez, Monseigneur, ce n'est pas moi qui ai jugé et qui juge *ex parte*, mais un tribunal compétent. Maintenant, que les tribunaux civils jugent ou non cette grave question déjà jugée en si haut lieu, ils connaissent sans doute ce qu'ils peuvent et doivent faire ; je n'ai rien à répliquer.

Mais ce que je ne puis, ce me semble, passer sous silence, c'est l'application du trop fameux jugement des *communeux* de France lancé contre les communautés : "Vous n'êtes pas autorisées, allez-vous en," faites-vous dire aux membres de l'École. Car j'y vois une grave injure lancée non-seulement à la face des professeurs, mais à la face de tant de bons prêtres et de respectables laïques qui prennent fait et cause pour cette institution. Votre Grandeur en a la preuve dans cette multitude de pétitions adressées à la législature contre la passation du bill qui met en émoi toute la province.

Votre Grâce a fait publier dans la *Mine* diverses réponses de Rome concernant la succursale de Laval à Montréal, pour montrer qu'à la Propagande l'on tient bon et ferme pour le maintien de cette institution. Mais quelque graves et respectables que soient ces lettres, elles ne portent pas le sceau et le cachet de l'autorité pontificale ; car, l'on n'y voit pas une décision officielle de la Sacré Congrégation *in sacro concilio*, comme on dit, exprimant le sentiment de la majorité des éminents cardinaux, consultants de cette vénérable assemblée, formellement approuvée par le Souverain Pontife. C'est pourtant ce qu'il faudrait pour trancher les présentes difficultés.

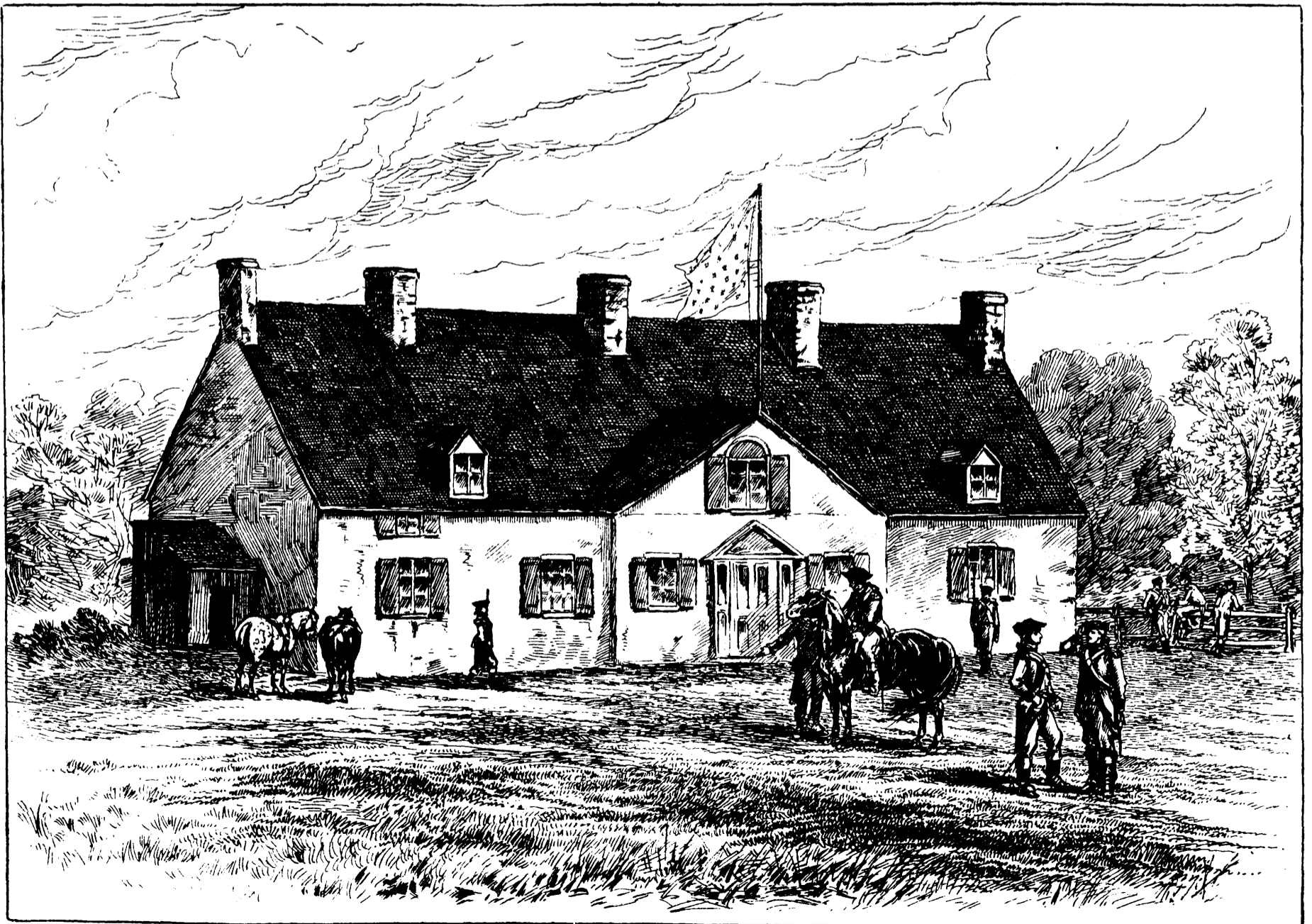
Je me suis constamment attaché à ce



L'ARCHIDUC RODOLPHE, PRINCE ROYAL D'AUTRICHE



LA PRINCESSE STÉPHANIE DE BELGIQUE



MANOIR DE ROBERT GIFARD, PREMIER SEIGNEUR DE BEAUPORT—QUARTIERS-GÉNÉRAUX DE MONTCALM EN 1759

sertiment dans les rapports que j'ai pu avoir avec les prêtres et les laïques qui se sont adressées à moi. Encore une fois, je ne me suis pas mêlé d'administration, mais j'ai émis mon sentiment comme un simple particulier.

Ce que Votre Grâce dit du démembrement de la paroisse de Notre-Dame et de plusieurs autres questions, demanderait des explications qui pourraient lui être désagréables ; je les passe sous silence pour me hâter de finir en me souscrivant bien humblement de Votre Grandeur le très respectueux et dévoué serviteur,

† G. Archevêque de Martianopolis.

ÇA ET LÀ

—Mardi le comité des finances a voté \$10,000 qui devront être dépensées à la construction des édifices sur les terrains de l'exposition.

—Le *Nouvelliste* annonce que M. l'abbé Provencher, de Québec, qui voyage actuellement en Asie, est dangereusement malade à Jérusalem.

—On se plaint que les petits moineaux causent des dommages dans les champs d'avoine. Il paraît que les oiseaux chanteurs disparaissent rapidement depuis l'introduction des moineaux dans le pays.

1812. — Encore un vétéran de cette époque mémorable qui vient de disparaître. Le défunt se nommait François Lemay ; il demeurait à Montréal et était âgé de 89 ans.

—On dit qu'une circulaire a été adressée à presque tous les curés de la province de Québec, leur demandant de faire signer des pétitions contre le bill de l'Université Laval et la recommandation presque unanime de l'Épiscopat.

—Les évêques de la province, ont adopté une résolution approuvant la démarche faite par l'Université Laval à la Législature.

Mgr Lafèche est le seul qui ait voté contre cette résolution.

—Le comité spécial formé pour prendre en considération le bill concernant le barreau provincial a retranché la clause obligeant tous les jeunes gens d'avoir fait un cours classique pour être admis à l'étude du droit. Dorénavant, le conseil du barreau sera composé de deux membres au lieu de cinq pour le district de Québec et de Montréal.

—M. Joseph Perrault est parti, samedi, pour la France dans le but d'organiser définitivement la compagnie de steamers français dont le sénateur Cordier, en France, et le sénateur Thibeau, au Canada, sont les principaux actionnaires. Le gouvernement canadien accordera une subvention à certaines conditions qui devront être ratifiées en France.

—Nous accusons réception du *Véritable Petit Albert ou le Trésor du Peuple* par M. J. N. Duquet, recueil dédié aux ouvriers et aux cultivateurs. Ce petit volume en est à sa deuxième édition dans ce pays ; mentionner ce fait, c'est assez faire son éloge. L'ouvrage sort des ateliers de M. C. Darveau.

—Le public ferait bien de ne pas prendre de billets de \$2, émis par le gouvernement fédéral, depuis le No. 145,001 jusqu'au No. 146,000, ni des billets de \$1 depuis le No. 355,001 jusqu'au Numéro 356,000, vu que le gouvernement refuse de les racheter, parce qu'ils font partie du lot de billets qui ont été volés au bureau du receveur général, à Toronto, il y a quelque temps.

Les anciens Canadiens connaissaient l'efficacité de la noix longue à son état vert, comme purgatif et laxatif, mais son usage présentait un inconvénient, c'est qu'il était impossible de se procurer des noix fraîches dans toutes les saisons. La science a depuis découvert un extrait de cette noix qui conserve son efficacité pour un temps indéfini. C'est de cet extrait que sont composées les Pilules Purgatives de Noix longues de McGale, reconnus aujourd'hui comme un des meilleurs purgatifs. En vente chez tous les Pharmaciens.

LA SŒUR DE CHARITÉ

O ma sœur ! vous fuyez le monde où l'on s'égare,
Et vous vivez pour Dieu, pour Job et pour La-
[zarre !
La terre n'est pour vous qu'un pont où vous
[passez
Pour arriver au ciel. Nous, orgueilleuses femmes,
Aux lustres des salons nous allumons nos âmes ;
Nous vivons dans le monde et vous le traversez.

Vous frappez chez un pauvre... Entrez donc,
[madame !
Laissez l'ambitieux suivre ce qui rayonne,
Et, courant chez les rois, amassez, l'œil en feu,
Des honneurs chatoyants, bien vides et bien
[minces :
L'escalier des palais ne nous conduit qu'aux
[princes ;
Par l'escalier du pauvre on arrive à son Dieu.

Votre maison, ma sœur, c'est la maison bénie ;
Du ciel, d'où vous venez, c'est une colonie.
Là, vous prenez l'enfant par sa petite main ;
Il épelle avec vous son livre et sa croyance.
A voir vos yeux si purs, son front plein d'inno-
[cence,
On dirait d'une sainte auprès d'un chérubin.

Mais cette maison s'ouvre et vous livre passage ;
Ce n'est qu'un colombier, ce n'est pas une cage.
Vous dédaignez le cloître et ses vaines rigueurs ;
Car vous ne pourriez pas, ô courageuse fille,
A travers les barreaux de son étroite grille,
Passer vos douces mains pour essuyer des pleurs !

A vous l'hospice, où vont les tristes créatures
Qui n'ont pas un peu d'or pour payer leurs tor-
[tures.
En ouvrant les rideaux, le pauvre, en vérité,
Pense que sa madone ou sa mère le garde
S'il n'a pas près de lui sa sœur de la mansarde,
Il trouve à l'hôpital sa sœur de charité.

S'il vient quelque fléau, monstre à l'haleine im-
[pure,
Vous accourez, ma sœur ; la foi vous sert d'ar-
[mure ;
Et, guerrière du Christ, loin de notre horizon
Vous chassez l'ennemi... Mais son venin vous
[tue,
Et vous disparaîsez sans renom, sans statue,
Vous qui donnez du baume en prenant du poison !
Ctesse ANAIS SÉGALAS.

LE MANOIR DE GIFARD

(Voir gravure)

Il faut remonter aux premiers temps de la colonie pour trouver l'origine de ce château qui fut construit en 1634. M. Lemoine a fait l'histoire de cet antique château où Montcalm avait ses quartiers-généraux en 1759, où plusieurs générations de la famille Duchesnay ont vécu, où sont nés plusieurs des enfants du colonel Gagy.

Il fut construit par Robert Gifard, qui était chirurgien, et se distingua dans les premiers temps de la colonie par sa bravoure, et devint le manoir seigneurial des Duchesnays, après le mariage d'une fille de Gifard avec l'un des membres de cette célèbre famille.

MONUMENT DE SALABERRY

Les travaux sont poussés avec activité par M. Goyette, entrepreneur.

La place Fréchette qui a été ouverte sous la direction de M. Dion, offre un joli coup d'œil et les plantations donnent déjà une apparence très agréable.

L'inauguration du monument aura lieu probablement vers la fin de juin, pendant le camp militaire.

Les cartes d'admission au banquet sont en demande.

Comme le nombre des billets est limité, et qu'ils sont vendus au bénéfice du projet, il fera bon de se les procurer d'avance.

Dès ces jours-ci, il y en aura un dépôt à Montréal.

MM. les journalistes ou autres sont priés d'envoyer un numéro de leur publication, afin que le comité les dépose dans la pierre de fondation. Les sociétés nationales ou autres personnes sont priées d'adresser directement au Secrétaire.

Le monument fera certainement honneur aux architectes, MM. Roy et Poitras, qui en font les plans gratuitement.

—On parle de commencer prochainement à New-York la construction d'un chemin de fer souterrain.

IL Y A DIX ANS

La conversation suivante est extraite d'une brochure intitulée : *Bazailles*, de M. Georges Bastard, qui est paru il y a quelque temps. Elle rappelle ce qui se passa à Sedan en 1870.

LE GÉNÉRAL DE WIMPFEN

“ Je désirerais connaître les conditions de capitulation que S. M. le roi de Prusse est dans l'intention de nous accorder ? ”

LE GÉN. DE MOLTKE

“ Elles sont bien simples. L'armée toute entière est prisonnière avec armes et bagages ; on laissera aux officiers leurs armes comme un témoignage d'estime pour leur courage, mais ils seront prisonniers de guerre comme la troupe. ”

LE GÉN. DE WIMPFEN

“ Ces conditions sont bien dures, général, et il me semble que, par son courage, l'armée française mérite mieux que cela... ”

“ Est-ce qu'elle ne pourrait pas obtenir une capitulation dans les conditions suivantes : ”

“ On vous remettrait la place et son artillerie. Vous laisseriez l'armée se retirer avec ses armes, ses bagages et ses drapeaux, à la condition de ne plus servir pendant cette guerre contre la Prusse ; l'Empereur et les généraux s'engageraient personnellement et par écrit aux mêmes conditions ; puis cette armée serait conduite dans une partie de la France désignée par la Prusse dans la capitulation, ou en Algérie, pour y rester jusqu'à la conclusion de la paix. ”

LE GÉN. DE MOLTKE répondit que cela n'était pas possible.

LE GÉN. DE WIMPFEN

“ J'arrive, il y a deux jours, d'Afrique, du fond du désert ; j'avais, jusqu'ici une réputation militaire irréprochable, et voilà qu'on me donne un commandement au milieu du combat et que je me trouve fatalement obligé d'attacher mon nom à une capitulation désastreuse, dont je suis ainsi forcé d'endosser toute la responsabilité, sans avoir préparé moi-même la bataille dont cette capitulation est la suite. Vous qui êtes officier général comme moi, vous devriez comprendre toute l'amertume de ma situation mieux que personne. Il vous est possible d'adoucir pour moi cette amertume en m'accordant de plus honorables conditions ; pourquoi ne le feriez-vous pas ? ”

“ Je sais bien que la plus grande cause de notre complet désastre a été la chute, dès le début de la journée, du vaillant maréchal qui commandait avant moi ; il n'aurait peut-être pas été vainqueur, mais il aurait pu, du moins, opérer une retraite heureuse... ”

“ Quant à moi, si j'avais commandé dès la veille, je ne veux pas dire que j'aurais mieux fait que le maréchal de MacMahon et gagné la bataille, ou du moins, connaissant mieux nos troupes, j'aurais réussi à les réunir dans un suprême effort pour faire une trouée. Au lieu de cela, on m'impose le commandement au milieu même de la bataille, sans que je connaisse ni la situation, ni les positions de mes troupes ; malgré tout, je serais peut-être parvenu à faire une percée ou à battre en retraite, sans un incident personnel qu'il est du reste inutile de relater... ”

“ D'ailleurs, si vous ne pouvez m'accorder de meilleures conditions, je ne puis accepter celles que vous voulez m'imposer. Je ferai appel à mon armée, à son honneur, et je parviendrai à faire une percée où je me défendrai dans Sedan. ”

LE GÉN. DE MOLTKE

“ J'ai bien une grande estime pour vous, j'apprécie votre situation et le regrette de ne pouvoir rien faire de ce que vous demandez ; mais, quant à tenter une sortie, cela vous est aussi impossible que de vous défendre dans Sedan. Certes, vous avez des troupes qui sont réellement excellentes, vos infanteries d'élite sont remarquables, votre cavalerie est audacieuse et intrépide, votre artillerie est admirable et nous a fait grand mal, trop de mal ; mais une grande partie de votre infanterie est démoralisée ; nous avons fait aujourd'hui

plus de 20,000 prisonniers non blessés... Il ne vous reste actuellement pas plus de 80,000 hommes. Ce n'est pas dans de pareilles conditions que vous pourrez percer nos lignes, car sachez que j'ai autour de vous actuellement encore 240,000 hommes et 500 bouches à feu dont 300 sont déjà en position pour tirer sur Sedan. Les 200 autres y seront demain au point du jour. Si vous voulez vous en assurer, je puis faire conduire un de vos officiers dans les différentes positions qu'occupent mes troupes, et il pourra témoigner de l'exactitude de ce que je vous dis. Quant à vous défendre dans Sedan, cela vous est tout aussi impossible ; vous n'avez pas pour 48 heures de vivres et vous n'avez plus de munitions. ”

LE GÉN. DE WIMPFEN

“ Je crois qu'il est de votre intérêt, même au point de vue politique, de nous accorder la capitulation honorable à laquelle a droit l'armée que j'ai l'honneur de commander. Vous allez faire la paix, et sans doute vous désirez la faire bientôt (le général faisait probablement allusion à cette phrase qu'avait dit le roi : “ C'est à l'empereur et non à la France que nous faisons la guerre. ”) Plus que toute autre, la nation française est généreuse et chevaleresque, et par conséquent sensible à la générosité qu'on lui témoigne, reconnaissante des égards qu'on a, pour elle. Si vous nous accordez des conditions qui puissent flatter l'amour propre de l'armée, le pays en sera également flatté ; cela diminuera aux yeux de la nation l'amertume de sa défaite, et une paix conclue sous de pareils auspices aura chance d'être durable, car vos procédés généreux auront ouvert la porte à un retour vers des sentiments réciproquement amicaux, tels qu'ils doivent exister entre deux grandes nations voisines et tels que vous devez les désirer. ”

En persévérant, au contraire, dans des mesures rigoureuses à notre égard, vous excitez, à coup sûr, la colère et la haine dans le cœur de tous les soldats ; l'amour propre de la nation tout entière sera offensé grièvement, car elle se trouvera solidaire de son armée et ressentira les mêmes émotions qu'elle. Vous réveillerez ainsi tous les mauvais instincts endormis par le progrès de la civilisation, et vous risquerez d'allumer une guerre interminable entre la France et la Prusse. ”

M. DE BISMARCK

“ Votre argumentation, général, paraît au premier abord sérieuse, mais elle n'est au fond que spécieuse et ne peut soutenir la discussion. Il faut croire en général fort peu à la reconnaissance et en particulier nullement à celle d'un peuple. On peut croire à la reconnaissance d'un souverain, à la rigueur à celle de sa famille ; on peut même, en quelques circonstances, y ajouter une foi entière, mais, je le répète, il n'y a rien à attendre de la reconnaissance d'une nation. Si le peuple français était un peuple comme les autres, s'il avait des institutions solides ; si, comme le nôtre, il avait le culte et le respect de ses institutions, s'il avait un souverain établi sur le trône d'une façon stable, nous pourrions croire à la gratitude de l'empereur et à celle de son fils, et attacher un prix à cette gratitude. Mais en France, depuis quatre-vingts ans, les gouvernements ont été si peu durables, si multipliés, ils ont changé avec une rapidité si étrange et si en dehors de toute prévision, qu'on ne peut compter sur rien de votre pays, et que, fonder des espérances sur l'amitié d'un souverain français serait, de la part d'une nation voisine, un acte de démence : ce serait vouloir bâtir en l'air. ”

“ Et d'ailleurs, ce serait folie que de s'imaginer que la France pourrait nous pardonner nos succès ; vous êtes un peuple irritable, envieux, jaloux et orgueilleux à l'excès. Depuis deux siècles, la France a déclaré trente fois la guerre à la Prusse... à l'Allemagne, veux-je dire ; et cette fois-ci, vous nous l'avez déclarée, comme toujours, par jalousie, parce que vous ne pouviez nous pardonner notre victoire de Sadowa, et pourtant Sadowa ne vous avait rien coûté, elle n'avait pu en rien atteindre votre gloire. Mais il vous semblait que la

victoire était un apanage qui vous était uniquement réservé, que la gloire des armes était pour vous un monopole. Vous n'avez pu supporter à côté de vous une nation plus forte que vous ; vous n'avez pu nous pardonner Sadowa où vos intérêts ni votre gloire n'étaient nullement en jeu.

“ Et vous nous pardonnerez le désastre de Sedan ? Jamais !

“ Si nous faisons maintenant la paix, dans cinq ans, dans dix ans, dès que vous le pourriez, vous recommenceriez la guerre ; voilà toute la reconnaissance que nous aurions à attendre de la nation française.

“ Nous sommes, nous autres, au contraire de vous, une nation honnête et paisible, qui ne travaille jamais le désir des conquêtes et qui ne demanderait qu'à vivre en paix, si vous ne veniez constamment nous exciter par votre humeur belliqueuse et conquérante.

“ Aujourd'hui, c'en est assez. Il faut que la France soit châtiée de son orgueil, de son caractère agressif et ambitieux ; nous voulons pouvoir assurer la sécurité de nos enfants, et pour cela, il faut que nous ayons entre la France et nous un glacis : il faut un territoire, des forteresses et des frontières qui nous mettent pour toujours à l'abri de toute attaque de sa part.”

LE GÉN. DE WIMPFEN

“ Votre Excellence se trompe dans le jugement qu'elle porte sur la nation française. Vous en êtes resté à ce qu'elle était en 1814, et vous la jugez d'après les vers de quelques poètes ou les écrits de quelques journaux. Aujourd'hui, les Français sont bien différents. Grâce à la prospérité de l'Empire, tous les esprits sont tournés à la spéculation, aux affaires, aux arts ; chacun cherche à augmenter la somme de son bien être et de ses jouissances, et songe bien plus à ses intérêts particuliers qu'à sa gloire. On est tout prêt à proclamer en France la fraternité des peuples. Voyez l'Angleterre ! Cette haine séculaire qui divisait la France et l'Angleterre, qu'est elle devenue ? Les Anglais ne sont-ils pas aujourd'hui nos meilleurs amis ? Il en sera de même pour l'Allemagne, si vous vous montrez généreux, si des rigueurs intempestives ne viennent pas ranimer des passions éteintes.”

M. DE BISMARCK

“ Je vous arrête ici, général. Non, la France n'est pas changée, c'est elle qui a voulu la guerre, et c'est pour flatter cette manie populaire de la guerre, dans un intérêt dynastique, que l'empereur Napoléon III est venu nous provoquer. Nous savons bien que la partie raisonnable et saine de la France ne poussait pas à la guerre ; néanmoins, elle en a accueilli l'idée volontiers. Nous savons bien que ce n'était pas l'armée non plus qui nous était le plus hostile ; mais la partie de la France qui poussait à la guerre, c'est celle qui fait et défait les gouvernements. Chez vous, c'est la populace, ce sont aussi les journalistes ; ce sont ceux-là que nous voulons punir. Il faut pour cela que nous allions à Paris. Qui sait ce qui va se passer ? Peut-être se formera-t-il chez vous un de ces gouvernements qui ne respecte rien, qui fait des lois à sa guise, qui ne reconnaît pas la capitulation que vous aurez signée pour l'armée, qui forcera peut-être les officiers à violer les promesses qu'ils nous auraient faites, car on voudra sans doute se défendre à tout prix.

“ Nous savons bien qu'en France on forme vite des soldats, mais de jeunes soldats ne valent pas des soldats aguerris, et, d'ailleurs, ce qu'on n'improvise pas, c'est un corps d'officiers, ce sont même les sous-officiers.

“ Nous voulons la paix, mais une paix durable et dans des conditions que je vous ai déjà dites ; pour cela, il faut que nous mettions la France dans l'impossibilité de nous résister. Le sort des batailles nous a livré les meilleurs soldats, les meilleurs officiers de l'armée française. Les mettre gratuitement en liberté pour nous exposer à les voir de nouveau marcher contre nous, ce serait folie, ce serait prolonger la guerre, et l'intérêt de nos peuples s'y oppose.

“ Non, général, quel que soit l'intérêt qui s'attache à votre position, quelque flatteuse que soit l'opinion que nous avons de votre armée, nous ne pouvons acquiescer à votre demande et changer les premières conditions qui vous ont été faites.”

LE GÉN. DE WIMPFEN

“ Eh bien, il m'est également impossible à moi, de signer une telle capitulation ; nous recommencerons alors la bataille...”

LE GÉN. CASTELNAU

“ Je crois l'instant venu de transmettre le message de l'empereur.”

M. DE BISMARCK

“ Nous vous écoutons, général.”

LE GÉN. CASTELNAU

“ L'empereur m'a chargé de faire remarquer à Sa Majesté le roi de Prusse qu'il lui avait envoyé son épée sans condition et s'était personnellement rendu absolument à sa merci, mais qu'il n'avait agi ainsi que dans l'espérance que le roi serait touché d'un si complet abandon, qu'il saurait l'apprécier, et qu'en considération il voudrait bien accorder à l'armée française une capitulation plus honorable et telle qu'elle y a droit pour son courage.”

M. DE BISMARCK

“ Est-ce tout ? ”

LE GÉN. CASTELNAU

“ Oui.”

M. DE BISMARCK

“ Mais quelle est l'épée qu'a rendue l'empereur Napoléon III ? Est-ce l'épée de la France ou son épée à lui ? Si c'est celle de la France, les conditions peuvent être singulièrement modifiées, et votre message aurait un caractère des plus graves ? ”

LE GÉN. CASTELNAU

“ C'est seulement l'épée de l'empereur.”

LE GÉN. DE MOLTKE

“ En ce cas, cela ne change rien aux conditions. L'empereur obtiendra pour sa personne tout ce qu'il lui plaira de demander.”

LE GÉN. DE WIMPFEN

“ Nous recommencerons la bataille...”

LE GÉN. DE MOLTKE

“ La trêve expire demain à quatre heures du matin. A quatre heures précises j'ouvrirai le feu.”

M. DE BISMARCK

“ Oui, général, vous avez de vaillants et d'héroïques soldats, je ne doute pas qu'ils ne fassent demain des prodiges de valeur et ne nous causent des pertes sérieuses ; mais à quoi cela servirait-il ? Demain soir, vous ne serez pas plus avancé qu'aujourd'hui, et vous aurez seulement sur la conscience le sang de vos soldats et des nôtres que vous aurez fait couler inutilement. Qu'un moment de dépit ne vous fasse pas rompre la conférence ; M. le général de Moltke va vous convaincre, je l'espère, que tenter de résister serait folie de votre part.”

LE GÉN. DE MOLTKE

“ Je vous affirme de nouveau qu'une percée ne pourra réussir, quand même vos troupes seraient dans les meilleures conditions possibles ; car, indépendamment de la grande supériorité numérique de mes hommes et de mon artillerie, j'occupe des positions d'où je puis brûler Sedan dans quelques heures. Ces positions commandent toutes les issues par lesquelles vous pouvez essayer de sortir du cercle où vous êtes enfermés, et sont tellement fortes qu'il est impossible de les enlever.”

LE GÉN. DE WIMPFEN

“ Oh, elles ne sont pas aussi fortes que vous voulez le dire, ces positions ! ”

LE GÉN. DE MOLTKE

“ Vous ne connaissez pas la topographie des environs de Sedan, et voici un détail bizarre qui peint bien votre nation présomptueuse et inconséquente. A l'entrée

de la campagne, vous avez fait distribuer à tous vos officiers des cartes de l'Allemagne, alors que vous n'aviez pas le moyen d'étudier la géographie de votre pays, puisque vous n'avez pas les cartes de votre territoire. Eh bien, moi, je vous dis que nos positions sont, non seulement très fortes, mais formidables et inexpugnables.”

LE GÉN. DE WIMPFEN

“ Je profiterai, général, de l'offre que vous avez bien voulu me faire au début de la conférence, j'enverrai un officier voir ces forces formidables dont vous me parlez, et à son retour je verrai et prendrai décision.”

LE GÉN. DE MOLTKE

“ Vous n'enverrez personne, c'est inutile. Vous pouvez me croire, et d'ailleurs vous n'avez pas longtemps à réfléchir, car il est minuit ; c'est à quatre heures du matin qu'expire la trêve, et je ne vous accorderai pas un instant de sursis.”

LE GÉN. DE WIMPFEN

“ Pourtant vous devez bien comprendre que je ne puis prendre seule une telle décision. Il faut que je consulte mes collègues. Je ne sais où les trouver tous à cette heure dans Sedan, et il me sera impossible de vous donner une réponse pour quatre heures. Il est donc indispensable que vous m'accordiez une prolongation de trêve.”

Le comte de Bismarck alors se pencha alors à l'oreille du général de Moltke qui consentit enfin à attendre jusqu'à neuf heures du matin la réponse du général de Wimpffen.

Elle fut ce qu'on sait.

LE CAFÉ

Le café provient originairement de l'Abyssinie où il croît à l'état sauvage en grande profusion et a été en usage depuis les temps les plus reculés ; il est maintenant naturalisé dans toutes les contrées des tropiques. La région productive est fort étendue, elle comprend le Brésil, Java, Ceylon, Sumatra, la Côte occidentale de l'Inde, l'Arabie, l'Abyssinie, les Indes occidentales, l'Amérique centrale, le Venezuela, la Guyane, le Pérou, la Bolivie, le Mexique et quelques îles du Pacifique. Le café est une plante verte à feuilles opposées et luisantes portant des fleurs blanches odoriférantes qui croissent en grappes aux aisselles des feuilles. Il atteint une hauteur de 20 pieds, mais à l'état cultivé, il est tenu à une hauteur de 5 pieds, afin d'augmenter sa fécondité. Les graines sont élevées en serres, transplantées et placées en lignes. Elles commencent à donner des fruits à la troisième année et atteignent leur maturité à 5 ans ; les arbres portent pendant 20 ans.

Conseil.—Mettons sous nos animaux d'abondantes litières pour imber tous les liquides. Rappelons-nous que les engrais liquides sont beaucoup plus considérables, et encore plus précieux, que les déjections solides.

Si nos pailles ne suffisent pas, prenons pour litière, des joncs, des fougères, de la sciure de bois, des feuilles, de la terre de savane bien sèche, etc. Si toutes ces choses nous manquent, mettons dans nos étables, pendant l'été, de la terre ordinaire (autre que du sable), mais parfaitement sèche, qui imbibera une quantité prodigieuse d'engrais liquides.

Une autre grande perte d'engrais, dans notre pays, c'est celle de laisser trop pourrir le fumier, ou de l'étendre sur les pâturages dans les grandes chaleurs de l'été. Le fumier peut être étendu avec grand avantage sur les pièces, à la suite des récoltes, et avant les labours d'automne ; mais il est préférable de le faire quand le soleil n'est pas ardent, et que l'herbe peut recouvrir presque immédiatement le fumier. Des terres ainsi fumées et labourées, à l'automne, s'ameubliront et donneront l'année suivante, d'excellentes récoltes de patates ou de blé-dinde. Des patates cultivées dans de telles conditions seront moins sujettes à pourrir.

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

Les cultivateurs en 1780.—L'homme était à la charrue ; la femme à l'étable ; le garçon à la grange ; la fille filait, et tous les comptes étaient payés.

Les cultivateurs en 1880.—Le mari est au marché ; la femme est fatiguée ; la fille est endimanchée ; le fils frotte le harnais argenté et fait reluire le *quatre roues* ; les hypothèques vont leur train, jusqu'à ce que la propriété soit mangée.

A nos lecteurs de dire jusqu'à quel point cette boutade peut s'appliquer à quelques-unes de leurs connaissances.

LA PROPRETÉ DU CORPS

La propreté du corps est la mère de la santé. Il n'est pas d'adage plus vrai. Sans doute la propreté ne produit pas toujours la santé, mais c'est un puissant moyen de la conserver et de la recouvrer. La preuve en est facile. La peau qui enveloppe notre corps est poreuse, et c'est par les pores que la transpiration se fait. C'est ordinairement par les pores que les miasmes s'exhalent. Or, lorsqu'ils sont fermés par la saleté, la transpiration et les miasmes restent concentrés dans l'intérieur du corps et deviennent le germe d'une foule de maladies.

Par ce simple exposé, on sent la nécessité urgente où l'homme est de se laver souvent. Les médecins les plus distingués par leurs talents sont d'avis que nous devons prendre un bain tous les huit jours, en été comme en hiver, afin de conserver notre santé et de nous préserver de bien des maladies. Dans les localités où il y a des bains publics, la chose est facile. A défaut de ces bains, qu'on se procure un baquet, qu'on y trempe une serviette et qu'on se lave le corps pendant un quart d'heure : ce lavage suffit. Dans l'hypothèse qu'on trouve l'eau trop froide en hiver, qu'on la fasse tiédir. Il est à remarquer ici que les lotions d'eau froide tonifient le corps, le soulagent, le rendent actif et léger.

On sait que l'éléphant a une mémoire extraordinaire, et qu'il n'oublie jamais le mal qu'on lui a fait. Un écrivain, qui a voyagé dans les Indes, rapporte qu'un riche Anglais chez qui il passa plusieurs semaines, avait un éléphant des plus intelligents. Un jour, l'un des hommes employés sur la propriété donna à l'éléphant une beurrée de moutarde. L'animal ne put jamais oublier cette injure. Longtemps après, voyant l'homme sur le bord d'un ruisseau profond, il le jeta dedans et le tenait au fond de l'eau pour l'empêcher d'échapper, lorsque le maître arriva à temps pour le sauver. Le pauvre homme fut obligé de quitter le service du riche Anglais pour conserver sa vie.

Le même auteur raconte que cet éléphant allait à la pêche avec les enfants de son ami et qu'il pêchait lui-même, tirait habilement les poissons de l'eau et se hâtait de faire mettre l'appât à sa ligne par les enfants. Lorsque le gentleman Anglais partait pour voyage, sa femme et ses enfants n'avaient à craindre ni les hommes ni les bêtes féroces. L'éléphant s'installait à la porte de la maison, la gardait jour et nuit, et avait l'œil sur les enfants. Un jour qu'il se promenait dans la campagne avec les enfants sur son dos, cueillant des fruits pour eux et les couvrant de feuilles et de fleurs, un tigre énorme arriva en rugissant. L'éléphant plaça les enfants entre ses énormes pattes, se mit en défense et, laissant approcher la bête féroce, lui cassa les reins d'un coup de trompe.

En chemin de fer :

Premier voyageur (à son voisin de face.)

—C'est curieux ; monsieur, mais il me semble que j'ai déjà eu l'honneur de vous rencontrer quelque part....

Deuxième voyageur (avec un sourire aimable.)

—C'est ce que je me disais de mon côté.

—Ne serais-ce pas à Rouen ?

—Non. Je n'y suis jamais allé.

—Ni moi non plus !

LA QUESTION TUNISIENNE

Les trois hommes dont le nom a été le plus souvent prononcé depuis que la question tunisienne a pris les proportions importantes d'un conflit entre le gouvernement du bey et le gouvernement français, sont bien ceux dont nous publions aujourd'hui le portrait.

Mais si, pour satisfaire la curiosité publique, nous représentons ces trois personnalités diverses, ce n'est pas au même titre; car nous n'avons à rendre hommage ici qu'au consul français à Tunis, qui défend, depuis plus de six ans, nos intérêts avec un zèle et une sagesse qui font le plus grand honneur à son patriotisme éclairé et à sa sagacité diplomatique. C'est surtout contre son collègue d'Italie, dont tous les actes ont eu pour but, depuis plusieurs années, de détruire l'influence de la France dans la Régence, que M. Roustan a eu le plus à lutter, Mohamed-



M. ROUSTAN, consul général de France à Tunis.

ès-Sadok et son ministre favori, Moustapha-ben-Ismaël, suivant de point en point les conseils intéressés du représentant de l'Italie, au grand détriment de notre pays.

L'expédition contre les Kroumirs qui menacent sans cesse nos frontières, et dont le bey n'a su ni voulu nous délivrer, en faisant cesser un antagonisme qui ne pouvait se prolonger sans nous humilier, amènera sans nul doute une solution où la France trouvera les garanties et le respect auxquels elle a droit, non seulement au Bardo, mais dans tout le territoire qui en dépend.

A chacun des personnages que nous représentons la responsabilité des faits qui vont s'accomplir.

On sait que nous sommes en mesure de faire suivre au public les opérations militaires qui ont commencé; nous recommandons à cet effet la carte détaillée qui termine ce numéro, l'un des premiers envois de M. Dick, notre envoyé spécial à la suite de l'expédition de Tunisie.



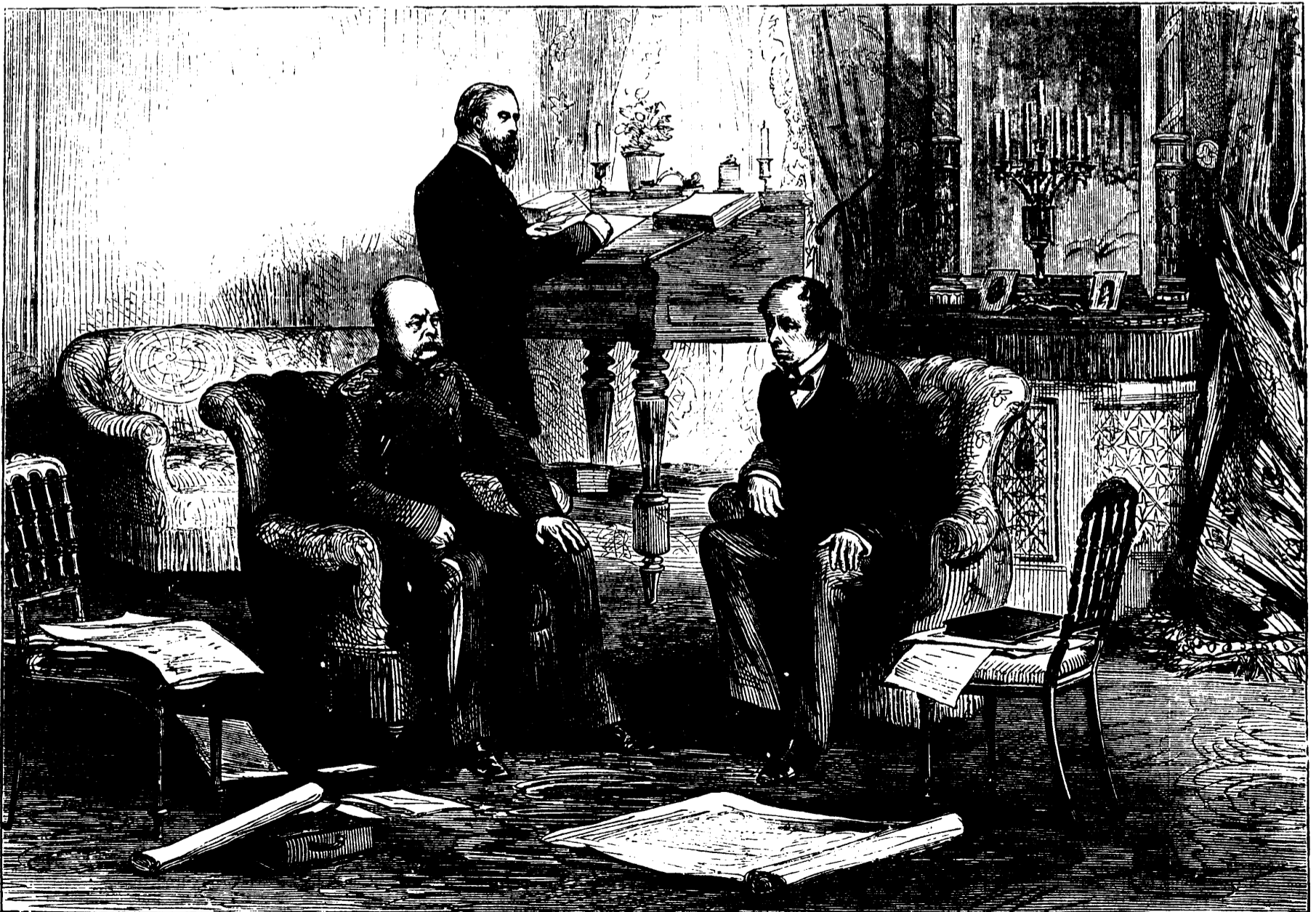
MOUSTAPHA-BEN-ISMAEL, premier ministre du bey.



M. MACCIO, consul général d'Italie à Tunis.



M. DISRAELI, IL Y A 50 ANS



VISITE DE BISMARCK A LORD BECONSFIELD A BERLIN EN 1878

UN EX-VOTO

“ La légende raconte que dans un petit hameau qui avoisine Pibrac, près de Toulouse, naquit vers l'an 1579, Germaine Cousin qui entra dans la vie pauvre, orpheline, sous le joug d'une marâtre qui, ne pouvant la souffrir près d'elle, l'envoyait toujours seule au loin à la garde d'un maigre troupeau de moutons. Un jour, se rendant à l'église, elle trouva le ruisseau qu'elle traversait habituellement, grossi par un violent orage de la veille, opposant à la pieuse fille un obstacle infranchissable ; mais quel ne fut pas l'étonnement des voisins qui se trouvaient là, quand ils virent les eaux du ruisseau se séparer pour ouvrir un passage à la bergère. La marâtre accourut aussitôt et dans sa colère voulut ouvrir violemment le tablier dans lequel Germaine cachait, disait-elle, le pain qu'elle lui volait pour le porter à des étrangers ; en ce moment même, l'horrible mégère levait son bâton sur la malheureuse enfant, mais au lieu du pain, on vit tomber sur la neige qui recouvrait alors la terre, une brassée de fleurs fraîches et parfumées.”

* *

Le village de Pibrac était, il y a quelques années encore, le rendez-vous de nombreux pèlerins ; cet empressement des fidèles n'est plus le même, maintenant surtout que des richesses sans nombre et des ex-voto d'une valeur incomparable, viennent journellement s'entasser sur les grandioses et pittoresques hauteurs de Notre-Dame de Lourdes. Cependant, à de rares intervalles, une famille affligée entre dans la modeste église de Pibrac, soutenant un paralytique ou un enfant malade ; les paysans de nos contrées ont toujours le culte de leur bienheureuse sainte, et malgré son apparent abandon, ce pèlerinage a conservé le charme de sa très poétique légende. L'église de Pibrac, simple et de pauvre aspect, se compose d'une bâtisse carrée adossée au clocher triangulaire percé de trois ouvertures, d'où se détachent les cloches qui semblent des points noirs suspendus dans l'espace. A l'intérieur, au-dessus de l'autel, un tableau représente sainte Germaine gardant son troupeau et filant sa quenouille, agenouillée sur les marches d'une croix de pierre ; de tous les côtés reluisent les broderies des bannières laissées par les pèlerins en suite de leur visite. Enfin, à la droite du chœur, un grand trou béant en forme d'arceau renfermant la chaise de la sainte, couchée dans son tombeau de verre. Une multitude de cierges allumés brillent dans le fond sombre, comme de petites étoiles dans la nuit.

* *

Tout au bout de la vallée de Castillon, se dresse le hameau de Bethmalé, hissé comme un nid d'aigle sur les hauteurs du versant pyrénéen. De misérables cabanes servent d'abri à quelques familles de pâtres qui vivent là avec leurs chèvres. Dans le temps, un des colporteurs qui traversent ces contrées sauvages y aura sans doute laissé des gravures enluminées, représentant le miracle des fleurs de la bergère de Pibrac, car les habitants de ces montagnes en ont chacun une dans leur pauvre demeure. Un soir, les trois chèvres qui composaient l'unique troupeau d'une jeune fille qu'on appelait dans le pays la *Magnago* (la mignarde), rentrèrent seules, effarés et hélant d'une façon lamentable.

La *Magnago* était un adorable type des filles des montagnes, grande, élancée, aux attaches fines et souples. Sa beauté était absolue et dans toute la saveur d'une fleur sauvage ; le nez aquilin avait des frémissements d'inconscience volupté, l'œil noir et profond, des caresses dans le regard, et sa bouche toujours souriante laissait voir une rangée de dents blanches et serrées. Pourtant une tristesse vague, une souffrance secrète languissait douloureusement l'expression de sa physionomie ; la pauvre fille se mourait lentement sous les attaques de l'épilepsie ! Elle tombait du haut-mal et était alors possédée du démon, comme on disait dans le pays ; ces beaux yeux faits pour aimer s'ouvraient

démesurément, cette bouche pour sourire bavait l'écume, et tout ce corps frêle et charmant se raidissait ou se tordait dans les spasmes hideux de l'épouvantable torture !

Elle vivait avec sa mère, retirées toutes deux dans un coin abandonné, cachées par les immenses solitudes de ce pays perdu !

Les chèvres de la *Magnago* bêlaient encore dans l'unique ruelle du village, quand on rapporta à la mère qui attendait devant la porte, accroupie et dans l'attitude du désespoir, le corps meurtri et inanimé de la jeune “ montagnole.”

Surprise à l'improviste par l'horrible mal, la malheureuse en se débattant était tombée dans un ravin, laissant sur les crêtes vives des rochers des lambeaux de sa chair et une rosée de sang aux feuilles des buissons !

Elle resta de longs jours alitée se torturant dans des souffrances infinies, n'ayant pour médecin que les soins de sa mère et pour tout remède que l'eau glacée du torrent.—Dans leurs ardentes prières les deux femmes avaient sans cesse les yeux fixés sur la grossière image de la bergère de Pibrac, qui leur semblait sortir de son petit cadre de bois noir accroché au-dessus de la misérable couche.—La bienheureuse sainte, il faut croire, eut pitié de sa compagne terrestre, car la convalescence arriva enfin suivie bientôt d'une entière guérison.

* *

On vit alors, le dimanche d'après, la *Magnago* et sa mère descendre la vallée, suivies d'une chèvre noire (la plus belle des trois) qu'elles allaient offrir à sainte Germaine de Pibrac,

Les souffrances avaient pâli la jeune fille sans toutefois altérer les traits de son délicieux visage merveilleusement encadré sous la cape rouge écarlate coupée par un large ruban de velours noir ; elle portait le costume si pittoresque des Bethmalaises, le jupon court serré haut à la taille avec une guimpe de cotonnade rouge frangée de petits liserés verts, piquée en pointe sur les deux épaules.

La descente jusqu'à Saint-Girons fut presque gaie, heureuse. La vallée déroulait ses immenses perspectives et ses longues allées de peupliers bordant les routes sur tout le parcours du chemin. Elles prenaient par des sentiers ignorés descendant les collines du haut desquelles l'horizon semblait s'abaisser.

Le Sabat roulait dans les profondeurs du ravin ses eaux claires et limpides retombant en franges d'argent aux chaussées des moulins avec un bruissement sourd ; des grappes de forêts obscurcies se détachaient au loin, et à l'horizon la cime des Pyrénées, dont les sommets glacés brillaient au firmament, disparaissait peu à peu.

* *

A la tombée du second jour, alors qu'elles marchaient dans la nuit presque désorientées suivant toujours le chemin de la plaine, la *Magnago* s'écria *mairé n'en podi cap més* (mère je n'en peux plus !) Le doute inquiet était venu déchirer son âme, car la triste attitude du mal qu'elle redoutait à chaque instant diminuait peu à peu son courage et ses forces—son esprit était plein d'idées de précipices affreux, de chutes, de gouffres béants qu'elle craignait à chaque pas de rencontrer : “ *Boli cap cagé !* ” (je ne veux pas tomber) s'écria-t-elle d'une voix sifflante. La chèvre, effrayée par ces cris, suivait en fuyant le long des clairières, allant et revenant sans cesse sur ses pas, projetant, sur la blancheur de la route éclairée par les rayons de la lune, son ombre portée qui s'allongeait démesurément avec des aspects bizarres et fantastiques.—La *Magnago* bondit alors sur les côtés du chemin et frémissant, affolée, recula aussitôt pour fuir cette grande ombre qui s'attachait à ses pas. Disparaissait-elle un instant, qu'elle s'épuisait en vains efforts pour regagner le sentier étroit qui la préserverait du précipice dans lequel elle se croyait tombée ! Vainement la mère voulut la prendre, la calmer ; la courageuse femme

dissimulait de son mieux l'épouvantable angoisse qui lui étreignait le cœur ; elle eut beau crier, implorer du secours, nul ne répondit à cet appel déchirant, dont les funèbres échos se mêlèrent à la plainte monotone de quelque oiseau de nuit ou aux aboiements lointains d'un chien de ferme !—La malheureuse tomba bientôt après, épuisée, haletante ; son sein se souleva avec des palpitations inégales, ses yeux déjà si grands s'ouvrirent encore davantage, comme ceux d'une morte, un filet d'écume sanguinolente ternit le carmin de ses lèvres crispées et sur son visage livide et blanc, comme l'astre qui l'éclairait, perlaient des gouttelettes de sueur plaquant aux tempes ses cheveux épars de petites ondulations sombres et humides.

La mère s'assit alors sur une tertre de la route déserte ; elle prit la *Magnago* dans ses bras, comme autrefois au temps où elle la nourrissait encore et se mit à la bercer en lui chantant un refrain du pays ; elle était si grande ainsi couchée sur les genoux de la vieille, que ses pieds nus et blancs de la poussière du chemin, touchaient la terre. Quelques instants après elle reposait enfin dans le silence de la nuit, à la radieuse clarté des étoiles qui scintillaient sous la voûte céleste !

* *

Le lendemain on reprit tristement la route, et soutenues par l'espérance et une foi ardente, elles se trouvèrent le soir sur une hauteur d'où l'on apercevait noyé dans les brumes du lointain, le modeste clocher de Pibrac.

Elles s'agenouillèrent alors, tendant les bras vers le *pays miraculeux* et attendirent sous une grange la première heure du jour, où elles pourraient enfin arriver au terme de leur douloureux voyage !

C'était le matin ; la brise caressait la terre encore assoupie, et dans les haies les oiseaux secouaient avec un bruissement d'ailes les perles liquides suspendues au duvet de leurs plumes. La nature souriait dans tous les coins ; les jardins avaient conservé leur fraîcheur sous les ardeurs d'été et la musique des airs s'éveillait autour des groupes de roses ! Le chèvrefeuille et le jasmin l'un à l'autre enlacés, couraient sur les vieilles murailles de terre jaunie, où poussent les fleurs des tournesols, ces amantes du soleil, tournant vers lui leur couronne d'or !—Comme tous les ans à pareille époque, on célébrait la fête de la patronne vénérée du pays. Les trois cloches sonnaient à toute volée, et des environs accouraient les jeunes filles portant des corbeilles de roses effeuillées qu'elles répandaient dans la petite église ouverte à tous, même aux oiseaux du bon Dieu ; les hirondelles y avaient caché des nids presque sous les corniches du maître-autel, et un moineau était venu fièrement se camper sur les rebords de pierre fondillée du grand bénitier, relevant sa petite tête à chaque gorgée après avoir trempé son bec noir dans l'eau sainte.

Le soleil donnait d'aplomb par les vitraux de couleur, répandant ses reflets irisés des violets, des rouges et des jaunes, sur le parvis de la chapelle littéralement jonché de fleurs, dont les haleines enbaumées se mêlaient au tiède parfum de l'encens.

Le saint office allait commencer, lorsqu'on entendit du dehors le tintement de la clochette de cuivre pendue au cou de la chèvre noire, qui suivait toujours la *Magnago*, s'avançant avec peine soutenue par sa mère, dont les regards ne quittaient pas la porte de l'église.

Quelques pas les en séparaient encore quand un cri déchirant se fit entendre ; la *Magnago* venait de tomber sous le porche même de l'entrée ; sa belle tête s'était brisée sur l'angle aigu d'une pierre, et la mort miséricordieuse lui épargna cette fois la crise suprême.

La raison affaiblie par tant d'horribles secousses, la mère hébétée, anéantie, n'eut pas sur le moment l'idée exacte du malheur qui venait de la frapper.

On l'éloigna de la morte, qu'on fit transporter dans la chapelle où elle reposa jusqu'au soir sous un amoncellement de verdure et de fleurs..... Le lendemain, la vieille reprenait le chemin de ses mon-

tagnes. “ La *Magnago* est maintenant au ciel, dit-elle, en jetant un dernier regard vers une fosse fraîchement comblée, et là-bas, là-haut, à Bethmale je serai encore plus près d'elle ! ”

Aujourd'hui, on peut voir dans le cimetière attendant l'église, où tous dorment ensemble, tous en paix, tous unis, l'*Ex-voto* de la pauvre trépassée, la chèvre noire, debout sur les pierres des tombes, broutant les pousses nouvelles et léchant une modeste croix de bois perdue dans les herbes et les menthes sauvages.

VICTOR CAPOUL.

LES JOURNAUX CANADIENS AUX ETATS-UNIS

La presse canadienne française aux Etats-Unis progresse d'une manière notable. Nous sommes d'autant plus fiers de ce résultat, qu'il nous démontre que les lecteurs ne leur manquent pas, et partant qu'ils devront profiter tôt ou tard des bons conseils qui y sont souvent donnés. Dans cette longue liste de journaux, nous voyons figurer avec honneur le *Jean-Baptiste*, le *Travailleur*, le *Courrier de Worcester*, le *Drapeau National*, le *Canadien de St-Paul* et le *Messageur*.

Le *Travailleur* se distingue par sa rédaction fort soignée et par l'abondance des renseignements qu'il nous apporte deux fois par semaine sur les principaux centres canadiens des Etats-Unis.

Le *Drapeau National*, publié à Glens' Fall, vient d'élargir son format, après deux années d'existence seulement. Preuve de prospérité.

Le *Jean-Baptiste* de Northampton, dans le Massachusetts, est un joli petit journal hebdomadaire, que nous lisons toujours avec plaisir.

Le *Messageur*, de Lewiston, a pour rédacteur un homme qui est resté Canadien-français et qui prouve par ses écrits qu'il aime le Canada et ses compatriotes.

Le suffrage unanime des Canadiens-français de Lewiston le portaient dernièrement aux honneurs municipales, en témoignage de la grande estime qu'ils lui portent et dont il est digne à tous égards.

Nous pourrions dans cette courte revue donner aussi des éloges aux journaux que nous mentionnons plus haut et à d'autres encore ; qu'il nous suffise de les féliciter tous de leur esprit d'entreprise et de leur patriotisme.—*Courrier du Canada*.

Préceptes de politesse dans la famille

Punissez sévèrement les enfants quand ils feront souffrir un animal, car on s'habitue à la cruauté tout aussi bien qu'à autre chose.

L'enfant cruel pour les animaux, le sera plus tard avec les hommes.

Si par faiblesse vous passez sur leurs caprices, leurs fautes et leurs sottises, vous perdrez bientôt toute l'autorité que vous avez sur eux, et ne vous en prenez qu'à vous s'ils deviennent de mauvais sujets.

Ne négligez rien, pas une occasion, pour leur former le cœur à toutes les vertus morales, telles que la bonté, la charité, la bienveillance, l'indulgence, etc.

Ce sont là, selon moi, les meilleures règles de politesse et de bon ton que vous puissiez leur donner, car tout le reste se compose de formules faciles à apprendre : il ne faut pour cela qu'un peu de mémoire.

Apprenez-leur à ne pas se taquiner ni se quereller entre eux ; à s'obliger et s'aimer mutuellement ; à ne pas se dénoncer les uns les autres.

MM. Gravel et Thibault donnent avis au public, et en particulier à leur nombreuses pratiques, qu'ils ont maintenant en mains le plus bel assortiment de Tweed Ecossais, Anglais et Canadien, Drap, Serge et Tricot qu'il soit possible de trouver. Leurs prix sont des plus modérés. Ainsi donc si vous voulez être bien servis et acheter à bon marché pour argent comptant, rendez-vous chez Gravel et Thibault, 587, rue Ste-Catherine.

N. B. Nous invitons aussi les Dames à venir examiner notre département de Mode, nous ne doutons pas qu'elles seront émerveillées de l'élégance de nos chapeaux. Venez donc immédiatement pour choisir.



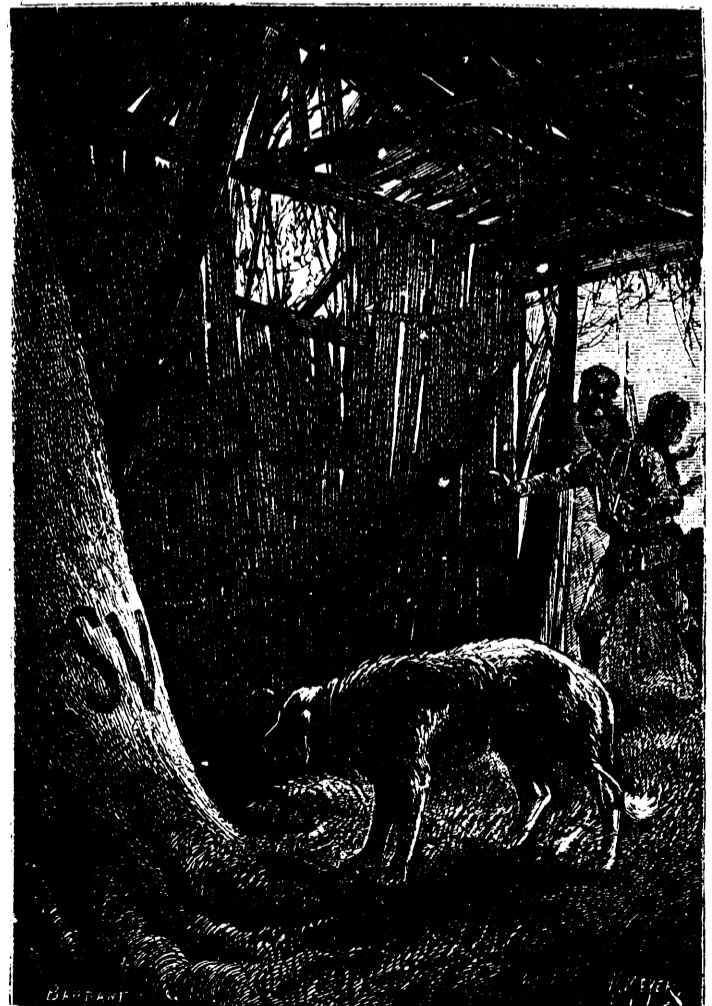
Les éléphants venaient se désaltérer



Le lion regardait Dick Sand



Les indigènes, cependant, halaient rapidement leurs filets



"Un homme est mort dans cette hutte"

GRAVURES DU FEUILLETON

